



## *Fondation littéraire Fleur de Lys*

Le pionnier québécois de l'édition en ligne sur Internet  
avec impression papier et numérique à la demande

<http://manuscritdepot.com/>

[contact@manuscritdepot.com](mailto:contact@manuscritdepot.com)

### **Règlements du concours «Cinquième anniversaire» de la Fondation littéraire Fleur de Lys**

#### **1. Auteurs admissibles à participer**

Le concours est ouvert uniquement aux auteurs résidents du Québec édités par la Fondation littéraire Fleur de Lys selon [l'option # 1](#) et dont les oeuvres ont été éditées (mise en ligne) sur le site de la Fondation littéraire Fleur de Lys entre le 9 juin et le 30 septembre 2008.

#### **2. Comment participer à ce concours**

Chaque auteur admissible au concours en sera informé dans une lettre accompagnant son contrat d'édition. L'auteur pourra alors s'inscrire au concours en complétant le formulaire d'inscription au concours accompagnant son contrat d'édition.

#### **3. Date et heure limites de participation au concours**

Le formulaire d'inscription au concours devra parvenir à l'adresse indiquée entre le 9 juin 2008 et le 30 septembre 2008 à minuit, la cachet de la poste en faisant foi.

#### **4. Méthode d'attribution du prix**

L'auteur dont l'oeuvre aura obtenu le nombre de points le plus élevé selon la grille suivante sera le gagnant du concours:

1	Intérêt du sujet	25 points
2	Originalité	25 points
3	Qualité d'écriture	25 points
4	Qualité du français	25 points

#### **4.1 Description détaillée du prix offert et sa valeur**

Le remboursement de 500.00\$ comprend tous les frais de services de [l'option # 1](#) :

- la mise en page;
- la conception des couvertures;
- 10 exemplaires papier (frais de livraison inclus);
- une page personnelle d'auteur sur notre site (avec des liens vers la section «Obtenir un exemplaire», un résumé et un extrait de votre livre, une présentation et une photographie de l'auteur, et le cas échéant, un lien vers votre site Internet personnel et/ou votre blogue);
- l'intégration de votre livre à notre catalogue (Recherche par auteur, Recherche par genre, Recherche par titre);
- l'ajout de votre livre dans la section Nouveautés;
- une liste de sites Internet où vous pourrez annoncer gratuitement votre livre avec un lien vers votre page personnelle d'auteur sur notre site;
- de l'aide pour la rédaction d'un communiqué de presse annonçant la publication de votre livre, communiqué que vous pourrez envoyer aux médias et que nous ajouterons sur votre page personnelle d'auteur;
- un soutien technique et des conseils si vous organisez un lancement de votre livre et/ou si vous participez à un salon du livre ou autres événements littéraires.

#### **5. Le lieu, la date et l'heure précise de la désignation du gagnant du prix**

L'auteur gagnant sera informé par téléphone le 17 novembre 2008.

Le nom du gagnant du concours sera dévoilé le 17 novembre 2008 à 19h.00 au siège social de la Fondation littéraire Fleur de Lys (6678, 25<sup>e</sup> Avenue, Montréal, Québec H1T 3L7) et publié ce même jour à 19h30 sur le site Internet de la Fondation littéraire Fleur de Lys, et ce, sur cette page et sur la page d'accueil du site.

#### **6. Média utilisé pour aviser les gagnants du prix**

Le nom du gagnant du concours sera publié le 17 novembre 2008 à 19h30 sur le site Internet de la Fondation littéraire Fleur de Lys, et ce : 1. sur cette page; 2. sur la page d'accueil du site; 3. et dans le magazine en ligne de la Fondation:

1. <http://manuscritdepot.com/edition/concours.htm>
2. <http://manuscritdepot.com/index.html>
3. <http://manuscritdepot.com/internet-litteraire/index.htm>

#### **7. Versement du prix**

Une lettre de confirmation accompagnée du remboursement de 500.00\$ sous la forme d'un chèque certifié libellé à son nom sera envoyée au gagnant par courrier recommandé le 18 novembre 2008 à l'adresse indiquée sur son contrat d'édition ou, en cas de changement d'adresse, à l'adresse qu'il aura précisé au responsable de la Fondation littéraire Fleur de Lys lors de l'appel téléphonique prévu la veille, le 17 novembre 2008.

## **8. Sélection du gagnant**

La sélection du gagnant se fera par les membres d'un jury composé des membres de la direction et d'amis de la Fondation littéraire Fleur de Lys.

## **9. Personnes ne pouvant pas participer au concours**

Les bénévoles et les employés de la Fondation littéraire Fleur de Lys et les membres du jury de ce concours ainsi les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent pas participer à ce concours.

Les auteurs résidents à l'extérieur du Québec.

## **10. Litige**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours peut être soumis à la Fondation littéraire Fleur de Lys. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Fondation littéraire Fleur de Lys uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

## **11. Nature de l'épreuve à laquelle doit se soumettre un gagnant pour obtenir son prix.**

Le gagnant devra répondre à une question mathématique pour obtenir son prix.

## **12. Responsable du concours**

Serge-André Guay, président  
Fondation littéraire Fleur de Lys  
6678, 25<sup>e</sup> Avenue  
Montréal,  
Québec, Canada.  
H1T 3L7

Téléphone : 514-680-1211  
Courriel : [contact@manuscritdepot.com](mailto:contact@manuscritdepot.com)

## **13. Informations additionnelles**

Adresse électronique : [contact@manuscritdepot.com](mailto:contact@manuscritdepot.com)

Téléphone : 514-680-1211 (Montréal)